

Dans le rapport du COPIL, groupe d'experts nommés par les administrations, les collectivités, les syndicats et les associations de défense de l'environnement chargés de rédiger des conclusions sur le devenir de ces déchets, il est inscrit que le choix du confinement définitif conduirait à un emmoyage du site dans un délai d'environ 150 ans. Celui-ci exposerait l'environnement à une remontée par les puits des éléments dangereux. Les études préliminaires de l'Institut National de l'Environnement et des Risques (INERIS) montrent sans ambiguïté que la concentration en mercure dans la nappe phréatique devrait ainsi dépasser le seuil de potabilité actuellement en vigueur.

De plus, les effets des autres déchets stockés doivent être évalués, mais il apparaît déjà qu'ils ne seront pas sans conséquences sur la santé et sur l'environnement. Aujourd'hui, le phénomène de fermeture des vides miniers incite à une action rapide car la réversibilité deviendra de plus en plus problématique dans les années à venir. A ce sujet, le CESER-ALSACE, dans son avis du 22 mars 2011 sur les "déclinaisons du Grenelle de l'environnement en Alsace", indique que "ces produits hautement toxiques doivent être remontés afin de préserver la nappe et leur retraitement doit être assuré".

Réuni le 25 janvier 2012, le Conseil Municipal de Bollwiller, conscient des risques engendrés par le confinement des déchets sur l'environnement et la santé de la population et plus particulièrement sur la qualité des eaux de la nappe d'Alsace, demande au gouvernement et notamment au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Logement et des Transports, de :

- démarrer immédiatement les études de mise en œuvre de la réversibilité,
- s'engager sur un calendrier de déstockage du site Stocamine selon les propositions des syndicats,
- permettre de forger une technique de déstockage au fur et à mesure des difficultés rencontrées,
- traiter le bloc 15 en fonction de la situation découverte au fond.

La majorité des conseillers approuvent ce texte,  
Mme HARTMANN et M. BELTZUNG votent POUR cette motion mais avec un texte légèrement différent : *s'engager sur un calendrier de déstockage COMPLET du site Stocamine selon les propositions des syndicats.*  
M. FUCHS vote CONTRE.  
Mme TOCCO s'abstient.

b) Dossier "gens du voyage" :

A la demande de Mme MARCHIVE, M. le Maire répond qu'il a demandé à EDF des précisions quant au branchement provisoire obtenu par les gens du voyage pour leur terrain : le coffret électrique provisoire est placé pour un an et l'autorisation peut être prolongée de 3 mois (nous en sommes actuellement à 1 an et un mois).

D'autre part, la Direction Départementale du Territoire a mandaté un agent assermenté pour constater les irrégularités en matière de code de l'urbanisme : la commune attend une décision du juge à ce sujet.

M. le Maire propose en outre d'écrire au Procureur de la République pour essayer de faire respecter la réglementation du P.O.S.

La séance est levée à 21 h 55.

Le Maire certifie que cette délibération a été rendue exécutoire par affichage à la porte de la mairie le 30 JANVIER 2012

et compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Guebwiller pour contrôle de légalité en date du - 3 FEV. 2012

Bollwiller, le ..... FEV. 2012

Pour extrait conforme  
Bollwiller, le 30 janvier 2012

Le Maire :



Richard LASEK



MD